

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011
Réception par le Prefet : 14/11/2011
Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-11-6-3

Séance du mercredi 9 novembre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL PROGRAMME C741 CHAPITRE 65

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport CG 2010-4-6-2 du 8 décembre 2010 relatif à l'Agriculture,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 19 septembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue des subventions d'un montant total de 17 000 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural réparties conformément au tableau joint en annexe 1,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C741 au chapitre 65 - nature 6574 - fonction 928.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté